

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2016

Présents : PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, BRIERE Gisèle, JOUNIER Josiane, BAHUON Julien, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, SEILLER Christine

Absent excusé : GUIHO Christian, MORICE Chantal, LUCAS Eric

Pouvoir : Monsieur LUCAS Eric donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents.....12

Nombre de Conseillers votants.....13

Choix du secrétaire de séance : Monsieur BAHUON Julien

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

Le compte rendu de séance est validé à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le maire précise qu'un point est à ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Inventaire des zones humides : validation lancement de l'étude et demandes de subventions

Et un point à reporter au prochain conseil municipal

- Décision modificative

1. Inventaire des zones humides : validation lancement de l'étude et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose que les Lois sur l'eau de 1992 et de 2006 ont défini comme d'intérêt général, la préservation et la gestion durable des zones humides. Les zones humides représentent un enjeu environnemental important. Elles constituent des milieux naturels très riches mais ont aussi la faculté d'épurer l'eau, de l'absorber pour ensuite la restituer progressivement, limitant ainsi les inondations et l'assèchement des rivières.

L'inventaire des zones humides ayant été fait avant 2008, il est nécessaire de le refaire pour l'élaboration du PLUi.

Monsieur le Maire propose de :

- lancer la procédure d'étude et l'inventaire des zones humides pour la commune de Limerzel.

- Rédiger des demandes de subvention aux organismes suivants :

* Conseil départemental du Morbihan

* Agence de l'Eau

- Approuver le tableau de financement prévisionnel :

Simulation financière Prévisionnelle Réactualisation Inventaires Zone Humides

Inventaire ZH	Coût TTC	AELB	CD56	Commune Limerzel
Commune Limerzel	12 000 €	60%	20%	20%
		7 200 €	2 400 €	2 400 €
		12 000 €	7 200 €	2 400 €

- Autoriser le maire à signer tous document s'y afférant.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres votants les propositions de Monsieur le Maire.

2. Rapport d'activité 2015 Questembert Communauté

Monsieur le Maire présente la synthèse du rapport d'activité de Questembert communauté pour l'année 2015.

- Les moyens humains, matériels et financiers :

Les Communauté de communes est composé de 5 agents de catégorie A (postes de direction, d'encadrement), 22 agents de catégorie B (postes de rédaction, contrôle et gestion), 52 agents de catégorie C (poste d'exécution) et 8 contrats d'insertion.

Les recrutements en 2015 : 5 vacances de postes, 6 remplacements, 7 contrats aidés et 47 saisonniers notamment au sein du service enfance jeunesse.

- Les moyens financiers

D'où vient l'argent : contribution foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière, foncier non bâti, taxe additionnelle foncier non bâti, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, DGF, FCTVA.

Où va l'argent : 29% non ventilable ; 10% administration/communication/informatique ; 10% économie/aménagement/logement ; 5% centre de secours ; 6% culture ; 12% piscine ; 12% enfance jeunesse ; 1% gérontologie ; 10% voiries services techniques ; 4% tourisme.

Compte administratif 2015 (budget principal) :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 855K€	13 855 K€	1 825 K€	2 335 K€

- Le développement économique :

Répartition des subventions versées aux organismes et associations : 25% Mission locale ; 41% Néo 56 ; 18% VIPE ; 8% Maison de l'emploi ; 2% Marmite ; 5% Initiative Vannes.

- Le tourisme :

Fréquentation en hausse avec 34 500 visiteurs (+5% par rapport à 2014) et augmentation des visites guidées : +41% avec 10 500€ de recettes.

Projet du Moulin Neuf, 50 chalets et une passerelle seront construits. L'exploitation ne sera plus faite par VVF mais par Terres de France. L'ouverture du site est prévue pour la saison prochaine.

- Les déchets :

Les tonnages collectés

	EL*	Verre	Papiers	OM**	Cartons pros	Déchèteries	Textiles	TOTAL
2014	525	1216	653	2520	169	8600	76	13819
2015	524	1145	629	2491	148	7681	88	12706
Evolution	0 %	-6 %	-4 %	-1 %	-12 %	-11 %	+16 %	-8 %

- Les services techniques :

mise en place de l'entretien des terrains de sports.

Mise à disposition d'un broyeur de branches avec formation des agents techniques des communes.

Réorganisation et réfection du parc technique.

Bureau d'études pour la pré-étude des chantiers communaux, suivis de chantier, conseil aux communes, réalisation de permissions de voiries.

Marché de groupement pour l'entretien de voirie et le curage de fossés.

- La piscine :

Augmentation de la fréquentation : 109 285 entrées (+15.21%)

- La culture :

Centre culturel de l'Asphodèle : 15 événements et 30 représentations ; 4414 spectateurs et 2543 scolaires ; 73 locations de salles ponctuelles ; 60h de locations hebdomadaires

Centre culturel Les digitales de Caden : saison culturelle du 2 mai 2015 au 4 octobre 2015 ; 4 expositions de 5 artistes professionnels ; 1134 visiteurs en 2015.

Réseau des médiathèques : 10830 documents transitent par la navette (902/mois) ; 2120 chèques-livres utilisés ; 8 représentations de spectacles.

- La gérontologie :

Antenne de Questembert : 293 personnes aidées (225 en 2014) ; 141 entretiens à l'espace autonomie seniors (115 en 2014) ; 126 visites à domicile (89 en 2014).

Semaine bleue : 20 animations (15 en 2014) ; 954 participants (913 en 2014).

Maison d'accueil communautaire : 2 séances test en novembre (8 participants) et décembre (10 participants).

Le conseil municipal, après délibération approuve le rapport d'activités de Questembert communauté pour l'année 2015.

3. Fonds de concours ADS

Monsieur le Maire rappelle que la commune paie l'ADS et un fond de concours est versé par la communauté de communes afin de rembourser la dépense.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un fonds de concours 2015 a été attribué à la commune de LIMERZEL par la communauté de commune, Questembert Communauté, pour un montant de 2929,00€.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à affecter cette dotation aux dépenses de « rénovation du calvaire » inscrites en section d'investissement au compte 2315.

Dépenses		Recettes	
Rénovation calvaire - 2315	12 940,00€	Fonds de concours ADS	2 929,00€
		Autofinancement	10 011,00€
	12 940,00€		12 940,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette proposition.

4. Subvention exceptionnelle installation kinésithérapeute

Le conseil municipal avait voté au mois de novembre 2015 une aide financière à l'installation d'un kinésithérapeute d'un montant de 5 000,00€. Il avait été précisé que l'aide devait être versée en deux fois avec un intervalle d'un an entre les deux versements. Pour des besoins techniques et afin de compléter l'acquisition de matériel, le professionnel de santé demande s'il est possible de lui verser la seconde partie. Le conseil municipal, après délibération approuve la modification de la délibération et autorise le versement.

5. Personnel

a. Avancement de grade et vote des taux de promotion / modification tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de valider l'avancement de grade (et les taux de promotion) de deux agents titulaires. Cette proposition d'avancement de grade nécessite la création de postes et la suppression des anciens postes :

Suppression du poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet et,

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016

Suppression du poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps non complet à raison de 18/35^{ème} et,

Création du poste d'adjoint administratif de première classe à temps non complet à raison de 18/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2016

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de valider le nouveau tableau des effectifs

b. Changement de filière / modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de modifier la filière d'un agent par le biais d'une intégration directe, pour régularisation. Ce changement nécessite la suppression d'un poste et la création du nouveau poste :

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'adjoint territorial d'animation de deuxième classe à temps non complet à raison de 12.5/35^{ème}, et

La création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps non complet à raison de 12.5/35^{ème} relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil municipal

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de valider le nouveau tableau des effectifs

c. Heures supplémentaires rémunérées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande (du Maire, chef de service...), l'agent non titulaire à temps complet exerçant les missions suivantes : secrétariat général

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par l'agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

6. Enquête publique EARL de TREVISET (Péaule)

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande a été présentée par l'EARL de TREVISET en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après augmentation de l'effectif, la construction de deux poulaillers et la construction d'un bâtiment de compostage, 210 000 emplacements volailles aux adresses suivantes : « Treviset et Kerpovais – 56130 PEAULE ».

Une partie du territoire étant touchée par le rayon d'affichage annonçant cette formalité, il est demandé au conseil municipal de la commune de se prononcer sur la demande d'autorisation.

Après délibération, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité des membres votants et, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.

7. Choix de l'entreprise curage de fossés et dérasement

Monsieur le Maire informe que des devis ont été demandés concernant le choix de l'entreprise pour le curage de fossés et dérasement de la commune. Plusieurs propositions commerciales ont été déposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir la proposition de la société SARL Hazo (Limerzel) pour un montant de 6 600,00€ à l'unanimité des membres votants.

8. Choix de l'entreprise relevé topographique

Dans un projet de sécurisation du bourg, le conseil municipal est appelé à délibérer pour le choix du prestataire qui établira le levé topographique. Trois devis ont été reçus en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir la proposition de la société QUARTA (Molac) pour un montant de 3 262,33€ HT à l'unanimité des membres votants.

9. Changement de destination local à usage commercial

Monsieur le Maire propose de :

- Changer la destination du dit logement en local commercial,

- Autoriser les travaux de remise aux normes à hauteur de 15 000,00€ maximum,
 - Convenir d'un montant de loyer,
 - Autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant (Déclaration préalable, bail,...)
- Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Fin de la séance : 23h30